



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Ville d'Imphy

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 21 du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'IMPHY (Nièvre) se sont réunis en salle Pierre Mendès France, sous la Présidence de Madame ROY Régine, Maire en exercice, en suite de la convocation qui leur fut adressée le jeudi 30 juin 2022 en vertu des prescriptions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

._*._*._*._*

ETAIENT PRESENTS : 16 Conseillers

Mesdames et Messieurs

Régine ROY, Michelle PICHON – DECOURTEIX, Michel MARTIN, Magali VAYSSIER, Jean Daniel CREPIN, Isabelle PERDRIEUX, Gérard DAGUIN, Joëlle JULIEN, Jean Claude MARTIN, Régis BUSSY, Florence CLASTRES, Catherine ROZIER, Michelle RICHARD, Barbara ROY, Damien LOUHET et Véronique JEANNESSON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 6 conseillers

M. Jean-François SAURAT ayant donné pouvoir à M. Michel MARTIN
Mme Mireille GATEAU ayant donné pouvoir à Mme Magali VAYSSIER
Mme Déborah CLAUDE ayant donné pouvoir à Jean Claude MARTIN
M. Jordan DURANTIN ayant donné pouvoir à M. Gérard DAGUIN
M. Samuel HOUEL
M. Gérard VOIRIN

ETAIT ABSENT NON EXCUSEE:

Mme Vanessa POUSSON

._*._*._*._*

M. Régis BUSSY est nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

._*._*._*._*

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Régine ROY, maire en exercice, déclare la séance du Conseil municipal ouverte à dix-huit heures trente-cinq minutes.

M. Régis BUSSY est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Le Maire propose à l'assemblée de rajouter 2 sujets supplémentaires : la modification des commissions suite au départ de M. VILLA et la modification du PLU.

L'assemblée donne son accord

1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DU 04 juillet 2022 et 25 juillet 2022

**Sur la proposition du Maire et suite aux procès-verbaux des séances du 4 juillet 2022 et 25 juillet 2022 qui furent adressés aux membres du conseil municipal préalablement
à
la séance du 21 septembre 2022,**

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

ADOpte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 04 juillet 2022 et du 25 juillet 2022 dans toutes leurs dispositions.

2 - Décisions prises sur délégation d'attribution

Pour information, 16 dossiers de déclaration d'aliéner un bien ont été reçus en Mairie depuis le Conseil Municipal du 4 juillet 2022.

3 - AFFAIRES FINANCIERES – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Sur la proposition du Maire

Lui ayant fait part de la nécessité de procéder à différents ajustements budgétaires nécessaires au règlement des dépenses courantes ainsi que d'ajustements en section d'investissement.

**Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Budget principal - dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BT 2022	Proposition DM2	BT + DM2
011	Charges à caractère général	1 459 656,46		1 459 656,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 215 167,00	143 000,00	2 358 167,00
014	Atténuations de produits	30 000,00		30 000,00
022	Dépenses imprévues	251 284,59	-143 000,00	108 284,59
023	Virement à la section d'investissement	207 000,00		207 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 961,34		121 961,34
65	Autres charges de gestion courante	905 950,00		905 950,00
66	Charges financières	184 001,32		184 001,32
67	Charges exceptionnelles	50 300,00		50 300,00
Total dépenses de fonctionnement		5 425 320,71	0,00	5 425 320,71

Dépenses d'investissement

Budget principal - dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BT 2022	Proposition DM2	BT + DM2
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	5 356,24	-5 356,24	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales		64 218,00	64 218,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 815,19		12 815,19
16	Emprunts et dettes assimilées	182 408,03		182 408,03
20	Immobilisations incorporelles	17 190,00		17 190,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	668 299,32	5 356,24	673 655,56
Total dépenses de fonctionnement		936 068,78	64 218,00	1 000 286,78

Recettes d'investissement

Budget principal - recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	BT 2022	Proposition DM2	BT + DM2
001	Solde d'exécution reporté	231 807,44		231 807,44
021	Virement de la section d'exploitation	207 000,00		207 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 961,34		121 961,34
041	Opérations patrimoniales		64 218,00	64 218,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	312 000,00		312 000,00
13	Subventions d'investissement	63 300,00		63 300,00
Total recettes de fonctionnement		936 068,78	64 218,00	1 000 286,78

M. Gérard DAGUIN semble mitigé sur la hausse de 4% du point d'indice qui limite la vision de la gestion du personnel. Cette hausse n'est pas anormale pour lui car les salaires ont été gelés depuis longtemps. Toutefois, il aurait aimé que cela soit lissé dans le temps. Pour les investissements, est-ce un reliquat dû par la Mairie ?

Mme Régine ROY infirme le reliquat. Il s'agit d'un amortissement sur plusieurs années.

4 - AFFAIRES FINANCIERES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur la proposition du Maire

Lui ayant fait part de la nécessité des différents ajustements budgétaires nécessaires au règlement des dépenses courantes ainsi que d'ajustements en section d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Budget assainissement - dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP 2022	Proposition DM 1	BT (BP + DM1)
011	Charges à caractère général	325 230,00		325 230,00
014	Atténuations de produits	28 000,00	9 000,00	37 000,00
022	Dépenses imprévues	17 569,40	-9 000,00	8 569,40
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 274,46		149 274,46
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00		6 000,00
66	Charges financières	17 457,27		17 457,27
67	Charges exceptionnelles	23 000,00		23 000,00
Total dépenses de fonctionnement		566 531,13	0,00	566 531,13

M. Gérard DAGUIN déclare que la CCSN adhère à cette structure. Le financement demandé a t'il un lien ou est-ce différent ?

Mme Régine ROY lui répond qu'il n'y a aucun lien avec la CCSN qui n'a pas cette compétence.

5 - AFFAIRE FINANCIERE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – SCI PETANQUE

Sur la proposition du Maire

Lui ayant précisé la demande de subvention de fonctionnement effectuée par le SCI Pétanque pour un montant de 800 €,

Lui ayant fait part de l'avis favorable de la commission de finances réunie le 14 septembre 2022,

Le CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à prendre sur les crédits prévus à l'article 6574 du budget principal, de 800 € au SCI Pétanque.

6 - AFFAIRE FINANCIERE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – BOXING CLUB IMPHYCOIS

Sur la proposition du Maire

Lui ayant précisé la demande de subvention de fonctionnement effectuée par le Boxing Club Imphycois pour un montant de 1050 €,

Lui ayant fait part de l'avis favorable de la commission de finances réunie le 14 septembre 2022,

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement à prendre sur les crédits prévus à l'article 6574 du budget principal, de 1050 € au Boxing Club Imphycois,

Mme Catherine ROZIER demande si c'est bien du fonctionnement ?

Mme Régine ROY lui répond qu'il s'agit bien d'une subvention de fonctionnement. Le montant versé a été diminué des 1500€ que l'association a déjà reçu lors de la dissolution de l'Omnisport. Le Boxing Club Imphycois a déjà reçu une subvention exceptionnelle l'année dernière pour l'organisation de leur gala MMA.

M. Gérard DAGUIN demande s'il serait possible d'avoir le détail des subventions attribuées aux associations et est-ce que toutes les associations la demande systématiquement ?

Mme Régine ROY répond que certaines associations ne demande pas de subvention car elles savent chercher ailleurs les sommes nécessaires pour boucler leur budget.

M. Gérard DAGUIN rétorque que l'Omnisport savait gérer lui-même les différentes subventions.

Mme Régine ROY lui répond que l'Omnisport n'avait que 6 associations à gérer.

7 - AFFAIRE FINANCIERE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CLUB ASTRONOMIE MJC IMPHY

Sur la proposition du Maire
Lui ayant rappelé

La décision favorable de la commission des finances réunie en date du 14 Septembre 2022,

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
A la faveur d'un vote UNANIME

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à prendre sur les crédits prévus à l'article 6745 du budget principal, de 650 € en faveur du Club d'astronomie de la MJC IMPHY pour l'achat d'une caméra pour moderniser l'observatoire Roger MOSSER.

8 – RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE – PROMOTION INTERNE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur la proposition du Maire
Lui ayant rappelé

Qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Qu'en attente de l'examen des dossiers de promotion interne (devant avoir lieu courant octobre – novembre par le CDG58), il convient d'anticiper la création de postes pour actualiser le tableau des emplois de la commune pour permettre d'acter l'avancement de grade de certains agents.

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

Filière technique

- DECIDE la création à compter du 1^{er} octobre 2022, de quatre postes d'agent de maîtrise à temps complet,

M. Gérard DAGUIN rétorque que cela n'est pas forcément une bonne chose car la Municipalité a besoin d'embauche et qu'il n'y a pas de remplacement des départs. Il ne faut pas que les personnels fassent le travail de 2 personnes.

Mme Régine ROY lui répond qu'elle préfère cette promotion interne par la réorganisation des services qui responsabilise les agents. On verra ensuite pour des embauches mais ce ne sera jamais poste pour poste.

M. Gérard DAGUIN pose la question de l'emploi en général car il faut embaucher du personnel.

Mme Joëlle JULIEN lui répond que c'est une promotion interne qui n'est pas passé par l'obtention d'un concours donc il s'agit d'une évolution avec des perspectives dans l'avenir. Cette évolution n'est pas incompatible avec des embauches ponctuelles.

Mme Régine ROY rebondi sur cette réponse en rappelant les saisonniers embauchés au mois de juillet et d'aout.

M. Jean Claude MARTIN lui répond que cela ne pose aucun souci pour ces mois-ci.

Mme Joëlle JULIEN dit que normalement, s'il n'y a pas de concours, il n'y a pas d'embauche.

M. Gérard DAGUIN pense qu'on aurait dû réfléchir aux besoins avant.

Mme Régine ROY parle des embauches PEC qui ont été signées dont 1 est gardé pour un remplacement de départ à la retraite. De plus, une embauche arrive au 1^{er} octobre. Ces 4 créations d'agents de maitrise font 4 contents.

9 - VIE MUNICIPALE – MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

Madame le Maire rappelle au Conseil que les commissions ont été mises en place suivant la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-11 du 11 juin 2020 portant création des commissions municipales,

Considérant que le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,

Considérant qu'il est nécessaire, suite à la démission de Monsieur VILLA Jean-Claude, adjoint municipal élu sur la liste « Imphy pour demain », de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales et extra-municipales dont il faisait partie. La composition des autres commissions restants inchangée.

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à main levée au remplacement de Monsieur VILLA Jean-Claude, en sa qualité de membre des Commissions municipales et extra-municipales dont il était membre.

PRÉCISE que la composition des diverses commissions municipales et extra-municipales est la suivante :

- **Commission finances :**

Damien LOUHET, Mireille GATEAU, Jean-François SAURAT, Michelle PICHON-DECOURTEIX, Catherine ROZIER, Michel MARTIN, Magali VAYSSIER, Isabelle PERDRIEUX, Gérard DAGUIN, Vanessa POUSSON

- **Commission cadre de vie :**

Jean-François SAURAT, Michel MARTIN, Michelle PICHON-DECOURTEIX, Michelle RICHARD, Gérard VOIRIN, Jean-Daniel CREPIN, Isabelle PERDRIEUX, Régis BUSSY, Jean-Claude MARTIN, Jordan DURANTIN

- **Commission politique de l'habitat :**

Michelle PICHON-DECOURTEIX, Régis BUSSY, Mireille GATEAU, Jean-François SAURAT, Michel MARTIN, Catherine ROZIER, Jean-Daniel CREPIN, Joëlle JULIEN, Jean-Claude MARTIN, Jordan DURANTIN

- **Commission santé et solidarité :**

Michel MARTIN, Jean-François SAURAT, Michelle PICHON-DECOURTEIX, Barbara ROY, Florence CLASTRES, Jean-Daniel CREPIN, Isabelle PERDRIEUX, Joëlle JULIEN, Vanessa POUSSON, Déborah CLAUDE

- **Commission vie scolaire et périscolaire :**

Magali VAYSSIER, Barbara ROY, Catherine ROZIER, Gérard VOIRIN, Damien LOUHET, Florence CLASTRES, Samuel HOUEL, Régis BUSSY, Gérard DAGUIN, Déborah CLAUDE

- **Commission d'appels d'offres :**

4 titulaires

Régine ROY

Michel MARTIN

Jean-François SAURAT

Vanessa POUSSON

4 suppléants

Michelle PICHON-DECOURTEIX

Magali VAYSSIER

Damien LOUHET

Gérard DAGUIN

- **Comité technique (CT) :**

4 Titulaires collectivité

Régine ROY
Jean-Claude VILLA
Isabelle PERDRIEUX
Simon LEIBA

4 Titulaires personnel

Mohamed SGHIR
Samir LARISSI
Martine GALLOIS
Christelle MALVAL

4 Suppléants collectivité

Jean-François SAURAT
Mireille GATEAU
Magali VAYSSIER
Abdelkader BOUNEMRA

4 Suppléants personnel

Franck GUILLAUMIN
Sylvie ROUSSEAU
Laurent KHELF
Olivier JOLIVOT

- **Comité d'hygiène, de santé et des conditions de travail (CHSCT)**

3 Titulaires collectivité

Jean-Claude VILLA
Isabelle PERDRIEUX
Simon LEIBA

3 Titulaires personnel

Mohamed SGHIR
Christelle MALVAL
Franck GUILLAUMIN

3 Suppléants collectivité

Mireille GATEAU
Magali VAYSSIER
Simon LEIBA

3 Suppléants personnel

Samir LARISSI
Laurent KHELF
Martine GALLOIS

- **Contrôle des listes électorales :**

Barbara ROY, Isabelle PERDRIEUX, Samuel HOUEL, Déborah CLAUDE, Jordan DURANTIN

La composition des commissions extra-municipales (avis consultatif) est la suivante :

- **Commission circulation / cimetière :**

Jean-Daniel CREPIN, Mireille GATEAU, Magali VAYSSIER, Régis BUSSY, Vanessa POUSSON

Habitants : Bernard HENRIET, Michel ROGUE, Noël SIEGEL

- **Commission environnement et développement durable :**

Barbara ROY, Jean-François SAURAT, Florence CLASTRES, Michel MARTIN, Gérard DAGUIN

Habitants : Valérie AUGENDRE, David EUZET, Tatiana GAUTHIER, Gérard THELY, Vanessa COTTIN

- **Commission vie associative et locale :**

Mireille GATEAU, Michel MARTIN, Isabelle PERDRIEUX, Régis BUSSY, Jean-Claude MARTIN

Habitants : Angélique GILIBERTI, Véronique JEANNESSON, Bernard HENRIET, Fabrice VARROT

- **Commission événementiel :**

Florence CLASTRES, Barbara ROY, Isabelle PERDRIEUX, Régis BUSSY, Déborah CLAUDE
Habitants : Ghislaine BUSSY, Tatiana GAUTHIER, Angélique GILIBERTI, Fabrice VARROT

- **Commission développement culturel :**

Isabelle PERDRIEUX, Mireille GATEAU, Michelle RICHARD, Samuel HOUEL, Jean-Claude MARTIN

Habitants : Fabien COTHENET, Jean-Pierre DOEPPEN, Alain JACQUES, Alain PRUNIER, Jordan BOARETTO

- **Commission sport :**

Catherine ROZIER, Michelle RICHARD, Damien LOUHET, Samuel HOUEL, Déborah CLAUDE

Habitants : Jean-Marie GAUDRY, Samuel PELOILLE, Richard-Chris IMPENGE, Enora CLASTRES, Lionel AUCLAIR

- **Commission jeunesse :**

Damien LOUHET, Catherine ROZIER, Florence CLASTRES, Michel MARTIN, Jordan DURANTIN

Habitants : Damien BARAKA, Julien MIGNARD, Jennifer PELOILLE-PEPITONE, Fabrice VARROT

- **Commission attractivité, commerce et artisanat :**

Michelle PICHON DECOURTEIX, Mireille GATEAU, Véronique JEANNESSON, Isabelle PERDRIEUX, Gérard DAGUIN, Régis BUSSY

Habitants : René BECHE, Caroline EUZET, Maurice GRILLOT, Nicole HENRI, Isabelle GODARD

Représentation de la commune dans les structures extérieures :

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU D'IMPHY-SAUVIGNY-LES-BOIS :**

Régine ROY, Michel MARTIN, Jean-François SAURAT, Jean-Daniel CREPIN, Samuel HOUEL, Joëlle JULIEN

- **SIEEEN :**

Eclairage public : Jean François SAURAT

Distribution gaz : Jean François SAURAT

Véhicules électriques : Barbara ROY

Réseau de chaleur : Jean François SAURAT

- **Centre d'animation socioculturel :**

Michel MARTIN (suppléante : Joëlle JULIEN)

- **Collège Louis Aragon :**

Magali VAYSSIER (suppléante : Michelle PICHON-DECOURTEIX)

- **(AGEMAPAI) ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES D'IMPHY**

Régine ROY, Michelle PICHON-DECOURTEIX, Michel MARTIN, Isabelle PERDRIEUX,
Joëlle JULIEN

- **(SAEMAN) NIEVRE AMENAGEMENT**

Jean Daniel CREPIN

- **CCAS :**

Régine ROY, Michelle PICHON DECOURTEIX, Michel MARTIN, Isabelle PERDRIEUX,
Florence CLASTRES, Jordan DURANTIN

- **(UNA) Union Nationale d'aide et de soins à domicile :**

Michelle PICHON DECOURTEIX

- **GIP EBOURGOGNE :**

Isabelle PERDRIEUX (suppléante : Mireille GATEAU)

- **COS Comité des Œuvres Sociales :**

Régis BUSSY (suppléante : Isabelle PERDRIEUX)

M. Gérard DAGUIN fait une remarque sur les différentes commissions dont celle du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de santé et des conditions de travail (CHSCT) et demande à ce que les votes des habitants soient respectés même s'ils sont en minorités. Pour cela, il postule au poste de titulaire au Comité Technique et au Comité d'hygiène, de santé et des conditions de Travail. Cette instance est importante à ses yeux même si elles le sont toutes.

Mme Régine ROY demande alors qu'un vote au prochain Conseil Municipal pour ces 2 commissions soit tenu et qu'une vérification des textes soit effectuée entre temps pour savoir qu'elles sont les règles afin de désigner le nouveau titulaire.

10 - URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLU

Pour rappel, la modification simplifiée n°3 du PLU a été prescrite par arrêté municipal n°2022A169 en date du 27 juin 2022, et a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2022 précisant les modalités de mise à disposition de l'ensemble du dossier. Celle-ci vise à mettre en comptabilité le Plan Local d'Urbanisme au Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers approuvé le 20 mars 2020 interdisant les installations photovoltaïques dans les zones Agricoles (A) et les zones Naturelles (N).

Ces éléments ont été transmis aux PPA (Personnes Publiques Associées) et mis à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la commune du 20 août 2022 au 20 septembre 2022 (inclus).

La commune a reçu quatre avis émanant des PPA notifiées :

- La direction départementale des territoires n'émet aucune remarque au dossier ;
- Le département de la Nièvre émet un avis favorable ;
- Le SCoT du Grand Nevers émet un avis favorable au projet de modification du PLU ;
- La Chambre d'Agriculture de la Nièvre émet un avis défavorable au projet.

Concernant l'observation de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, il est précisé que la modification du PLU vise à mettre le document d'urbanisme de la commune en comptabilité avec le SCoT du Grand Nevers, en conformité avec les dispositions de l'article L.131-4 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de traduire dans le PLU les dispositions du chapitre 4.2 du SCoT du Grand Nevers approuvé le 05 mars 2020.

Pendant la période de mise à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune, aucune observation n'a été formulée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme en vigueur et notamment ses articles L.131-4, L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48, L.153-1, L.151-1 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 octobre 2005 ;

VU l'arrêté municipal n°2022A169 en date du 27 juin 2022 prescrivant la procédure de modification du PLU ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2022 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

VU la notification du projet au Préfet de la Nièvre et au PPA mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ; opérées en date du 18 juillet 2022 ;

VU les avis exprimés par la DDT de la Nièvre, le département de la Nièvre, le SCoT du Grand Nevers et la Chambre d'Agriculture de la Nièvre ;

CONSIDERANT que le résultat de la mise à disposition du public ne justifie pas de changement dans le projet de modification simplifiée du PLU ;

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme ;

INDIQUE que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local diffusé dans le département.

La présente délibération produira ses effets juridiques, conformément à l'article L.153-48 du Code de l'Urbanisme, à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La modification simplifiée n°3 du PLU approuvée est tenue à la disposition du public en mairie d'Imphy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Mme Joëlle JULIEN demande des explications sur « Interdisant les zones agricoles » et si cela concerne les toits

Mme Régine ROY lui répond que cela ne concerne pas les toits montés en photovoltaïques seulement les terrains. On peut mettre des panneaux voltaïques sur les toitures mais pas sur le sol conformément au SCOT.

M. Michel MARTIN s'en réjouit car cela préserve l'agriculture alimentaire.

M. Gérard DAGUIN est d'accord sur ce fait. Les revenus des agriculteurs doivent provenir de leur travail et non des revenus de l'agrivoltaïsme. Il est heureux que le Département puisse avoir cet avis unanime concernant l'interdiction de l'agrivoltaïsme.

M. Jean Claude MARTIN se demande effectivement l'avenir de ces terres quand les moutons n'auront plus à manger de l'herbes saines.

Mme Régine ROY rétorque que la commune n'a pas beaucoup de foncier et qu'elle n'a pas besoin de cela.

Mme Florence CLASTRES rappelle que la terre est une richesse et qu'il faut la préserver.

11 - QUESTIONS ORALES :

1 - Bilan des dégradations à la suite de la tempête de grêle du 5 septembre 2022 qui s'est abattue sur la localité (Particuliers- bâtiments publics- réseaux d'évacuation d'eau etc...). Y-a-t-il eu des dispositions particulières retenues ?

M. Gérard DAGUIN demande les dispositions prises lors de l'orage violent que la ville a subi pour le nettoyage des gravats et tuiles. Car il y a eu un renvoi entre la Mairie et la ville pour le prêt de la benne.

Mme Régine ROY lui répond que la CCSN loue 2 fois par an la benne à encombrants.

M. Gérard DAGUIN : la situation étant exceptionnelle, il aurait dû avoir une exception pour les obtenir hors période de prêt pour les déchets verts.

Mme Régine ROY : La collecte des déchets sans tri est impossible car très réglementé. Si la benne est mal triée, elle est refusée par le centre de tri et donc non payée. Il faut faire attention à ce que l'on fait.

M. Gérard DAGUIN : M. Rodrigues a un arbre énorme à débiter et pas les moyens de le transporter à la déchetterie en une seule fois. La Municipalité aurait pu faire un Conseil Municipal exceptionnel pour expliquer la situation et mettre les moyens exceptionnels en place.

Mme Régine ROY : J'en profite pour féliciter tous les agents qui ont œuvré pour le nettoyage de la ville et aussi les agents de la piscine qui ont fait preuve de sang-froid pour l'évacuation de la piscine. Je souligne leur conscience professionnelle. Je remercie aussi les élus qui ont fait face à cette situation exceptionnelle.

M. Jean Claude Martin demande si la Mairie a fait une demande de catastrophe naturelle ?

Mme Régine ROY : La demande a été faite et nous attendons la réponse.

M. Gérard DAGUIN : Avant la SAVAC passait dans la ville pour faire le nettoyage. Est-ce toujours le cas car il y a des problèmes d'évacuation d'eau à chaque orage ?

Mme Joëlle JULIEN lui répond que la ville est divisée en 3 parties.

M. Michel MARTIN lui confirme le nettoyage des caniveaux à la demande.

Mme Régine ROY lui répond qu'un agent fait le tour de la ville pour nettoyer les caniveaux.

M. Gérard DAGUIN : Il faut en finir avec le béton.

M. Michel MARTIN : Il faut faire attention au climat maintenant et peut être que dans 5 ans, les trottoirs ne devront plus être goudronnés. C'est l'effet du dérèglement climatique.

M. Gérard DAGUIN : Lors du vol à la piscine, la vidéo protection n'a pas servi car les caméras ne sont pas au bon endroit. Il faut les mettre dans des endroits publics. Ceux qui les ont implantés ne sont pas intelligents.

Mme Joëlle JULIEN : Je pense que les gendarmes seront ravis de savoir qu'ils ne sont pas intelligents car ce sont eux qui ont décidé de l'implantation des caméras. Le but était de vérifier le flux de voitures.

Mme Régine ROY : Les caméras sont là où elles doivent être.

M. Gérard DAGUIN : Les cameras qui sont sur le rond-point vers l'église n'ont rien vu ?

Mme Régine ROY se désole de prendre autant de risque pour un butin dérisoire.

M. Jean Claude MARTIN est surpris de l'ampleur des dégâts.

Mme Régine ROY : C'est le poids de la glace qui a fait céder la poutre du toit.

M. Jean Claude MARTIN : Qu'est-ce que vous préconiser pour éviter cela de nouveau.

Mme Régine ROY : La SOCOTEC vérifie le bâtiment et nous fait parvenir le compte rendu.

M. Michel MARTIN : Des précautions ont été prises à la construction. Seul le poids et l'accumulation de la glace sur le toit l'ont fait céder. C'était un fait exceptionnel.

Mme Magali VAYSSIER : Il y a eu une accumulation de couches de feuilles sur les avaloires qui ont empêcher l'évacuation de l'eau et de la grêle.

2 - Les frais d'obsèques pratiqués sur notre localité sont particulièrement élevés. Comment remédier à cette situation pour des familles souvent avec des revenus faibles ?

M. Jean Claude MARTIN est choqué par le prix des frais d'obsèques et se demande comment les populations les plus démunies font pour enterrer leur proche. Pour l'exemple, à Imphy, au PFG le coût des obsèques est de 7500€ ; pour St Léger des Vignes, chez les Pompes Funèbres THAUSE, ils coûtent 2700€.

M. Michel MARTIN : Ce ne sont pas les mêmes sociétés.

M. Jean Claude MARTIN : non. De plus, les PFG demande 3 semaines pour le règlement de la facture

M. Michel MARTIN : Par le passé, c'était les services communaux qui géraient les enterrements. Toutefois, le CCAS peut aider financièrement, dans une certaine mesure, à régler les obsèques.

Mme Joëlle JULIEN : Il existe un accompagnement des personnes pendant le décès. Par contre, parfois certaines personnes gagnent trop pour ne pas pouvoir bénéficier d'aides sans pour autant avoir assez d'argent pour régler les frais des obsèques. Mais, il faut savoir choisir ses Pompes funèbres et faire jouer la concurrence.

M. Michel MARTIN : La Mairie n'a pas le droit de référencer les différents opérateurs car cela reste un choix personnel.

-Accueil de nouveaux commerçants : quelles dispositions pour une bonne connaissance auprès des habitants ?

M. Jean Claude MARTIN : La Pizzeria « Pizza service » a mis en place un service de livraison à domicile. Or, ils n'ont pas d'accès avec leur véhicule. Peut-on accéder à leur demande et créer un accès.

Mme Régine ROY : Quand ils ont acheté leur local, il savait avoir la jouissance de la terrasse et la route a été faite en conséquence. Ils ont un accès à leur local.

M. Jean Claude MARTIN : L'accès n'est pas pratique et ils ont besoin d'un bateau.

Mme Barbara ROY : Peut-on faire une étude d'opportunité ?

M. Jean Claude MARTIN : Pourquoi avoir bouché l'accès ?

Mme Joëlle JULIEN : Avons-nous une demande d'accessibilité en Mairie ?

Mme Régine ROY : Je les ai reçus en Mairie et ils ne m'ont pas demandé une accessibilité pour leur véhicule.

M. Gérard DAGUIN : Il faut trouver une solution pour qu'il reste sur Imphy.

M. Jean Claude MARTIN : Ils n'ont pas forcément pu bénéficier de publicité lors de l'ouverture du local.

Mme Régine ROY : nous avons pourtant des supports de communication à leur disposition (gazette, Panneaux Pocket et le site internet).

M. Michel MARTIN : Il faut que les commerçants qui s'installent pensent à mettre en place un temps inaugural avec Mme Le Maire pour faire un maximum de publicité.

-Quelle démarche entreprendre pour mettre fin à la file d'attente sur le trottoir de personnes venant en consultation auprès du médecin installé rue PV Couturier ?

M. Gérard DAGUIN : Quelles solutions pouvez-vous mettre en place pour que les patients du médecin de la rue Paul Vaillant Couturier n'attendent plus dehors ? Cela donne une mauvaise image de la ville.

M. Michel MARTIN : Cela est inacceptable et lamentable mais c'est de la responsabilité du praticien. Il peut s'installer à la Maison de Santé. Les locaux sont trop chers en ville, le coût à la Maison de Santé est dérisoire.

M. Jean Claude MARTIN : Ce médecin a un mépris de ses patients. De plus, il ne respecte pas ses rendez-vous.

M. Michel MARTIN : Il est vrai qu'il se déplace à domicile ce qui prend du temps et il a un autre cabinet. Toutefois, il doit s'occuper correctement de ses patients.

M. Gérard DAGUIN : La Municipalité aurait pu l'interpeller sur ces conditions d'installation car il a des patients âgés.

Mme Régine ROY : Au départ, il devait s'installer à la Maison de Santé. Or, il a changé d'avis entre temps.

M. Michel MARTIN : Il peut choisir un autre local comme celui du cabinet infirmier qui est libre.

Mme Florence CLASTRES : Tout est question d'organisation car ses visites sont sur rendez-vous.

M. Michel MARTIN : Il y a quand même 4 médecins sur la ville.

M. Gérard DAGUIN : oui mais parfois il y a 4 heures d'attente.

M. Michel MARTIN : Il répond aux urgences. Après c'est un choix, on peut avoir un médecin qui ne bouge pas et ferme son cabinet à 18h00.

M. Gérard DAGUIN : On peut quand même se poser des questions sur les orientations sanitaires et médicales du gouvernement.

Mme Régine ROY : On peut mettre en place une commission plénière sur le domaine de la santé.

Séance close à 20h19

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Maire,

Régine ROY